
Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 3 avril 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 3 avril 2019

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE ⁽¹⁾ CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE RELATIVE À LA NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET MODIFIANT LA LOI ORGANIQUE N° 2010-837 DU 23 JUILLET 2010 RELATIVE À L'APPLICATION DU CINQUIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 13 DE LA CONSTITUTION

PAR M. CHRISTOPHE EUZET

PAR M. LOUIS-JEAN DE NICOLAÏ

Rapporteur
Député

Rapporteur
Sénateur

(1) Cette commission est composée de : Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente ; M. Hervé Maurey, sénateur, vice-président ; MM. Christophe Euzet et Louis-Jean de Nicolaï, rapporteurs.

Membres titulaires : Mmes Barbara Pompili, Yolaine de Courson, MM. Jean-Paul Leclabart, Vincent Descœur, Martial Saddier, Bruno Millienne, députés ; MM. Patrick Chaize, Rémy Pointereau, Mme Nelly Tocqueville, M. Joël Bigot, Mme Françoise Cartron, sénateurs.

Membres suppléants : Mme Célia de Lavergne, M. Didier Martin, Mme Christine Pires Beaune, MM. Guy Bricout, Hubert Wulfranc, François Pupponi, députés ; M. Jean-Marc Boyer, Mme Marta de Cidrac, MM. Guillaume Gontard, Benoît Huré, Jean-François Longeot, Mme Angèle Prévaille, M. Jean-Claude Requier, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{ère} lecture : **1394, 1620, 1622** et T.A. **243**.
Commission mixte paritaire : **1835**.

Sénat : 1^{ère} lecture : **43, 98, 100**, et T.A. **21** (2018-2019).
Commission mixte paritaire : **431-432** (2018-2019).

Mesdames, Messieurs,

Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution, et à la demande du Premier ministre, une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi organique relative à la nomination du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires s'est réunie à l'Assemblée nationale le mercredi 3 avril 2019.

Elle a procédé à la désignation de son bureau qui a été ainsi constitué :

- Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente ;
- M. Hervé Maurey, sénateur, vice-président.

La commission a également désigné :

- M. Christophe Euzet, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale ;
- M. Louis-Jean de Nicolaÿ, sénateur, rapporteur pour le Sénat.

*

* *

La commission mixte paritaire a ensuite procédé à l'examen des dispositions restant en discussion.

Mme Yaël Braun-Pivet, députée, présidente. – Je rappelle que ce texte tire les conséquences de la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires par la proposition de loi ordinaire, examinée au fond par les commissions du Développement durable des deux assemblées et sur laquelle une commission mixte paritaire vient de se réunir, sans parvenir à adopter un texte commun. J'invite les rapporteurs à se prononcer sur la seule disposition de la proposition de loi organique restant en discussion, à savoir son titre.

TITRE

M. Louis-Jean de Nicolay, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Nous vous proposons d’adopter l’intitulé de cette proposition de loi organique dans la rédaction du Sénat.

M. Christophe Euzet, député, rapporteur pour l’Assemblée nationale. – Nous sommes d’accord. La modification introduite à l’Assemblée nationale n’avait pour objet que de maintenir ce texte en navette de manière à se conformer à la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

La commission mixte paritaire adopte le texte issu de ses délibérations.

*

* *

En conséquence, la commission mixte paritaire vous demande d’adopter la proposition de loi organique relative à la nomination du directeur général de l’Agence nationale de la cohésion des territoires dans le texte figurant dans le document annexé au présent rapport.

TABLEAU COMPARATIF

**Texte de la proposition de loi organique
adopté par le Sénat
en première lecture**

**Texte de la proposition de loi organique
adopté par l'Assemblée nationale
en première lecture**

Proposition de loi organique relative à la nomination
du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion
des territoires

Proposition de loi organique relative à la nomination
du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion
des territoires *et modifiant la loi organique n° 2010-837
du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième
alinéa de l'article 13 de la Constitution*

•

•